



PARC EOLIEN DE MONSURES

Commune de Monsures (80)

11. ELEMENTS 3° ET 5° DE L'ARTICLE R-123-8 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT



PARC EOLIEN de MONSURES
Groupe VALECO

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1. HISTORIQUE DE LA CONCERTATION	4
1.1 Une démarche de concertation locale depuis 2013	4
1.2 Concertation auprès du public	5
2. ENQUETE PUBLIQUE	21

1. HISTORIQUE DE LA CONCERTATION

5° de l'article R123-8 du code l'environnement

1.1 UNE DEMARCHE DE CONCERTATION LOCALE DEPUIS 2013

Les premiers contacts et rencontres entre les élus de Monsures et la société VALECO ont été initiés au début de l'année 2013, en vue d'étudier les potentialités de développement de l'éolien sur la commune.

L'étude du territoire menée par VALECO a permis d'identifier une zone s'étendant sur le lieu-dit « Chemin de Belleuse ». Ce secteur a été retenu car il présente des caractéristiques favorables : éloignement aux habitations (500m minimum réglementaire), absence de servitude réglementaire (militaire, périmètre de protection autour d'un captage d'eau ou d'un monument historique), présence de route et chemins communaux, ...

Ainsi, en avril 2013, le conseil municipal de Monsures autorise la société VALECO à mener des études sur la zone identifiée en vue de la construction d'un parc éolien.

L'été 2013 a ensuite été consacré aux contacts avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernées par les parcelles identifiées comme potentiellement intéressantes vis-à-vis de l'installation d'éoliennes.

L'ensemble des expertises écologique, acoustique et paysage a démarré à l'été 2014.

Après une année complète d'études approfondies sur le site, les premières indications sur le gabarit du projet ont ainsi pu être déterminées et une implantation a pu être proposée en janvier 2016. Le projet a été validé à la suite de cette réunion. C'est ce projet qui fait aujourd'hui l'objet de la présente étude.



Réunion d'information – Validation d'implantation

Date		Evènement
2013	Janvier	Premiers contacts avec les élus de Monsures
	Avril	Autorisation de la commune pour que VALECO mène l'ensemble des études relatives au développement d'un projet éolien
	Juillet	Démarrage du foncier
2014	Juillet	Lancement des études sur les milieux naturels
2015	Mai	Lancement des études sur le paysage
	Juin	Lancement des études acoustiques
	Août	Distribution de lettre d'information
2016	Janvier	Réunion d'information et validation de l'implantation
2017	Janvier	Distribution de lettre d'information
	Février	Consultation publique du dossier
		Permanence d'information

Légende :

	Démarches auprès des élus
	Concertation auprès du public
	Avancement des études

1.2 CONCERTATION AUPRES DU PUBLIC

1.2.1 INFORMATION CONTINUE : MISE EN PLACE DE LETTRES D'INFORMATIONS

Afin que le public puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien, des lettres d'informations ont été mises en place à la suite du lancement des études acoustique et paysagère en 2015.

Ces lettres d'information ont été distribuées dans chaque boîte aux lettres de la commune et étaient également disponible en Mairie, pour permettre à chacun d'accéder à ces documents et de se tenir informé du projet.

Au total, 2 lettres d'informations ont été réalisées, à différents stades d'avancement du projet :

- La première est parue en Août 2015 et avait pour objet principal de présenter le projet, la société VALECO ;
- La deuxième, parue en Janvier 2017, visait à présenter le projet final et annoncer la mise à disposition du dossier en mairie de Monsures durant une semaine.

Zoom sur ... Le Groupe VALECO

Le Groupe VALECO, c'est...

Une structure 100% française appartenant à :

- La famille GAY à 65%
- La Caisse des Dépôts et Consignation à 35%

Un producteur d'électricité renouvelable depuis 20 ans



122 MW éoliens en exploitation dont le parc d'Hangest en Santerre :

- 70 éoliennes,
- 12 centrales,
- 1 poste électrique

30 MW de centrales solaires en exploitation dont la première centrale au sol en France (Lunel (34) en 2008)




 Ce document a été imprimé à partir de papier recyclé

PROJET EOLIEN

Sur la commune de Monsures

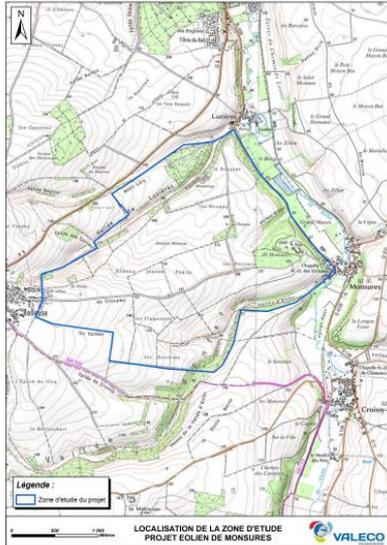
Lettre d'information N°1 – Août 2015

A la Une... Historique du projet

Initié début 2013, le projet éolien de Monsures se localise à l'ouest de la commune de Monsures. La zone d'étude s'étend sur 533 Ha de part et d'autre de la route reliant Monsures à Belleuse (voir carte ci-dessous).

Suite à la réalisation d'une première étude de faisabilité, le conseil municipal a délibéré le 13 février 2013 afin de confier à VALECO l'étude d'un projet éolien sur ce site.

Il a été convenu que les études seraient réalisées en étroite concertation avec la mairie et en toute transparence vis-à-vis des populations concernées.



Vous souhaitez des informations complémentaires, contactez-moi :
Simon RITTER, Chef de projets
Groupe VALECO
04 99 23 25 16
simonritter@groupevaleco.com

Lettre d'information N°1 (1sur2)

Conduite de l'étude de faisabilité

Afin d'établir un état initial exhaustif du site, des expertises concernant les milieux naturels, le paysage et l'acoustique sont réalisées par des bureaux d'études indépendants :

Etude des milieux naturels

L'étude de la faune et de la flore se déroule sur une année complète de manière à inventorier les espèces selon leur cycle phénologique (migration, reproduction, floraison,...).

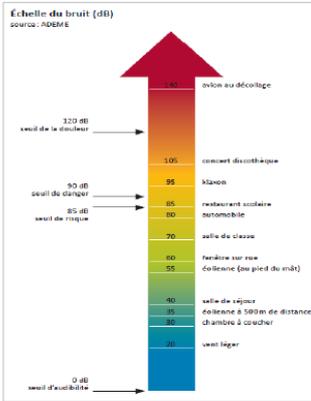
Ce sont les naturalistes du bureau d'étude ARTEMIA qui ont procédé (depuis Août 2014) et procéderont (jusqu'à fin Août 2015) aux observations et analyses des sensibilités.

Etude paysagère 

L'étude paysagère a été confiée au bureau MATUTINA. Cette expertise consistera, à partir de données bibliographiques et de journées de terrain, à réaliser une analyse paysagère dans le but de composer un projet d'aménagement cohérent et de moindre impact.

Etude acoustique

Le bureau d'étude acoustique VENATECH a été sélectionné afin de réaliser les expertises relatives au bruit. Ce bureau d'étude indépendant est certifié ISO 9001, OPQIBI et qualifié pour l'activité « Etudes Acoustiques ». Pour ce faire, les ingénieurs acousticiens de VENATECH viendront installer des sonomètres au niveau des habitations à proximité du site afin de mesurer le niveau sonore ambiant et, in fine, définir une implantation respectant la réglementation acoustique.

En savoir plus sur l'éolien

L'éolien aujourd'hui en France

- ✓ 10 293 MW installés pour 986 parcs éoliens au 31/05/2015
- ✓ Objectif national : 25 000 MW d'ici 2020 (dont 19 000 MW terrestres)
- ✓ Picardie : 1 509 MW installés au 01/01/2015 → objectif de 2 800 MW en 2020

L'éolien : une énergie fiable et sûre

Le système électrique français est prêt à accueillir les 25 000 MW éoliens inscrits dans le Grenelle de l'Environnement. Le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité (RTE) confirme qu'il est « prêt à accueillir l'électricité éolienne sur son réseau, à la hauteur des objectifs que s'est fixés la France », soit un objectif de 25 000 MW en 2020. L'éolien pourrait représenter 10 % de notre consommation électrique (en comparaison, elle atteint aujourd'hui 20% au Danemark et 15% en Espagne).

Les éoliennes et le changement climatique

L'énergie éolienne est une source renouvelable inépuisable et non polluante. Par conséquent, elle n'émet pas de gaz participant à l'effet de serre. La production d'électricité renouvelable par une éolienne moderne permet l'économie de 2 000 tonnes de rejet de CO₂ par an.

Les éoliennes et l'environnement sonore

Les éoliennes modernes sont de plus en plus silencieuses, des progrès ont été réalisés dans l'insonorisation des nacelles et l'amélioration du profil des pales et des matériaux utilisés.

Au pied d'une éolienne, le niveau sonore s'élève à 55 décibels, soit le bruit d'une conversation normale, à 500m le volume est de 35dB équivalent une conversation chuchotée. Quand le vent souffle fort, le bruit du souffle dans la végétation masque les effets sonores au niveau des habitations.

Un rapport de l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail), relatif à l'impact sanitaire du bruit généré par les éoliennes, indique que les éoliennes ne peuvent avoir de conséquences sanitaires sur les riverains.

Pour aller plus loin :

<http://www.meteo-renouvelable.fr/eolien-meteo>

<http://fee.asso.fr/>

http://ecocitovens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_energie_eolienne.pdf

Lettre d'information N°1 (2sur2)

Zoom sur ... Le Groupe VALECO

Le Groupe VALECO, c'est...

- ✓ Une structure 100% française appartenant à :
 - La famille GAY à 65%
 - La Caisse des Dépôts et Consignation, entrée au capital en novembre 2008, à 35%
- ✓ Un producteur d'électricité renouvelable depuis 20 ans
- ✓ 160 MW éoliens en exploitation (dont le parc d'Hangest-en-Santerre) :
 - 70 éoliennes,
 - 12 centrales,
 - 1 poste électrique 225 000 V.
- ✓ 15 MW de centrales solaires en exploitation réparties au sol et en toiture dont la première centrale au sol en France (Lunel (34) en 2008)
- ✓ 1 000 MW de projets éoliens en développement sur l'ensemble du territoire métropolitain





Centrale solaire de Lunel (34)



Parc éolien de Champs Perdus, Hangest-en-Santerre (80)



Ce document a été imprimé à partir de papier recyclé

PROJET EOLIEN Sur la commune de Monsures

Lettre d'information N°2 - Janvier 2017

Rappel du projet

Les premiers contacts et rencontres entre les élus de Monsures et la société VALECO ont été initiés début 2013, en vue d'étudier les potentialités de développement de l'éolien sur la commune.

L'étude du territoire menée par VALECO a permis d'identifier une zone s'étendant à l'ouest de la commune, de part et d'autre de la route menant à Belleuse. Ce secteur a été retenu car il présente des caractéristiques favorables : éloignement aux habitations (914m alors que la réglementation est à 500m minimum), absence de servitude réglementaire (militaire, aviation civile, périmètre de protection autour d'un captage d'eau ou d'un monument historique)...

Ainsi, le conseil municipal de Monsures a délibéré en faveur de l'étude et du développement d'un projet éolien et autorisé la société VALECO à mener des études sur la zone identifiée en vue de la construction d'un parc éolien. L'ensemble des expertises (écologique, acoustique, paysage, vent...) a ensuite démarré à l'été 2014.

Le futur parc éolien sera composé de 7 éoliennes pour une puissance maximale totale de 24.15 MW. Chaque année, 62 800 000 kWh seront produits, ce qui correspond à la consommation électrique d'environ 17 450 foyers (hors chauffage). Le parc éolien permettra également d'éviter les émissions de 47 500 tonnes de CO₂ chaque année.

Mise à disposition des dossiers en Mairie

Préalablement à l'instruction du projet en Préfecture, une mise à disposition des dossiers est organisée en mairie de Monsures du lundi 06 au vendredi 10 février aux heures d'ouverture habituelles.

Un registre permettra de consigner les observations et questions du public. De plus, une permanence du porteur de projet sera réalisée le jeudi 09 février de 15h30 à 19h30 en mairie de Monsures afin d'accueillir les personnes désireuses d'avoir des réponses à leurs interrogations et d'échanger avec l'opérateur.

Vous souhaitez des informations complémentaires, contactez-moi :
 Simon RITTER, Chef de projets
 Groupe VALECO
 04 99 23 25 16
simon.ritter@groupevaleco.com
 188 Rue Maurice Béjart - 34184 Montpellier
www.groupevaleco.com



Lettre d'information N21 (1sur2)

Zoom sur ...

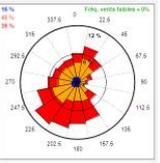
LE CHOIX DU PROJET

A l'issue de cette année complète d'étude, le projet de moindre impact sur l'environnement a été retenu. Celui-ci est le compromis de nombreux critères :

- Le **paysage** et le respect d'une implantation rectiligne cohérente avec les parcs éoliens voisins
- L'**habitat** et le respect de distances suffisantes des habitations
- L'**usage des sols** et la minimisation des surfaces occupées par les éoliennes et les pistes
- La **biodiversité** et la conservation des haies et massifs boisés
- Le **vent**, et le choix d'une implantation dans un axe Nord-ouest/Sud-est

Le photomontage ci-dessous permet d'apprécier l'intégration du projet dans l'environnement :



Rose des vents pressentie : le vent dominant est celui du sud-ouest.



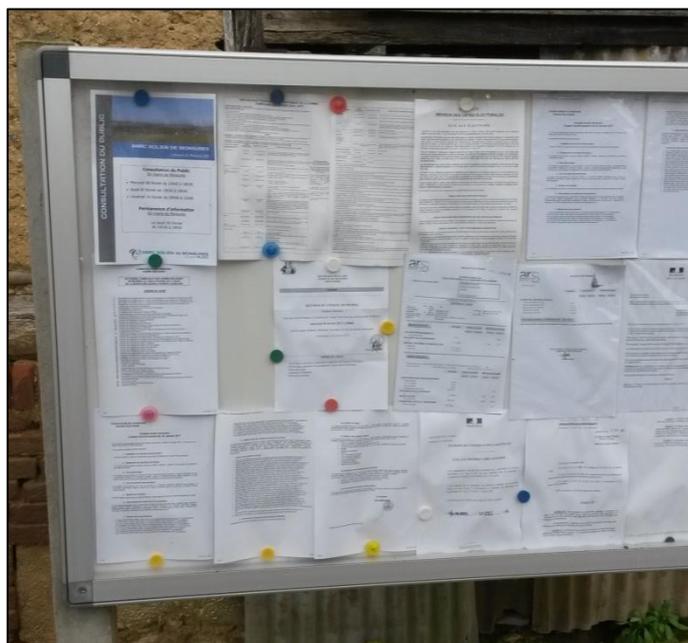

Lieu : Photomontage depuis le croisement des routes départementales D11 et D38 au sud de Croissy-sur-Celle
Distance à la première éolienne: 2.7 km

Lettre d'information N°2 (2sur2)

1.2.2 CONSULTATION DU PUBLIC, MISE EN PLACE D'UN REGISTRE ET PERMANENCE PUBLIQUE

A l'issue des différentes phases d'étude et de concertation qui ont eu lieu et qui ont été décrites précédemment, une consultation du public a eu lieu la semaine du 06 février 2017.

Afin qu'un maximum de personnes soient informées, une affiche a été installée aux emplacements prévus à cet effet en mairie de Monsures et un prospectus d'information (lettre d'information n°2) a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Monsures.

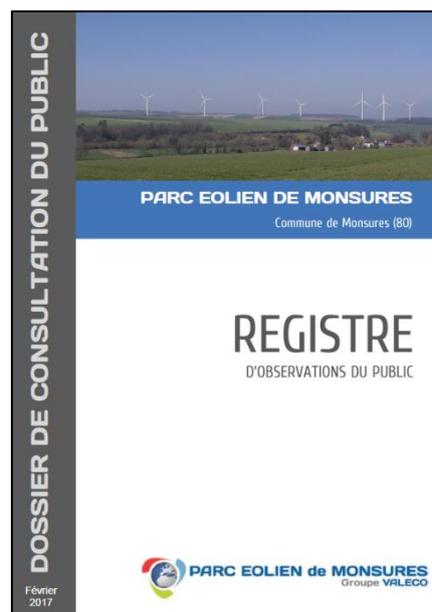


Un dossier complet comportant l'étude d'impact ainsi que l'ensemble des pièces requises pour une demande d'Autorisation Unique a ainsi été mis à disposition du public afin que celui-ci puisse se renseigner sur les différents éléments présents sur le projet.

En complément, afin que le public puisse laisser ses remarques et questions, ce dossier de consultation a été accompagné d'un registre des observations.

Une permanence d'information en présence du porteur de projet s'est déroulée au milieu de cette semaine de consultation, le jeudi 09 février.

Le compte rendu de cette consultation publique est présenté ci-après.



Consultation du public

Mise à disposition du public de l'ensemble du dossier de demande d'Autorisation Unique
Permanence du porteur de projet en mairie

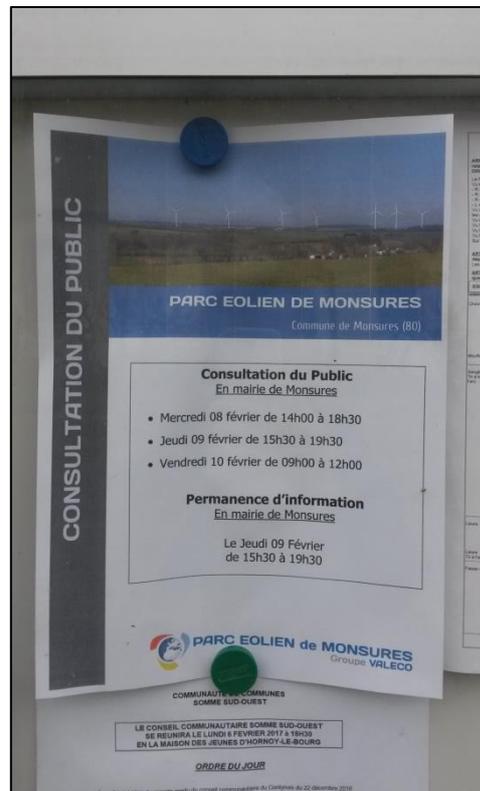
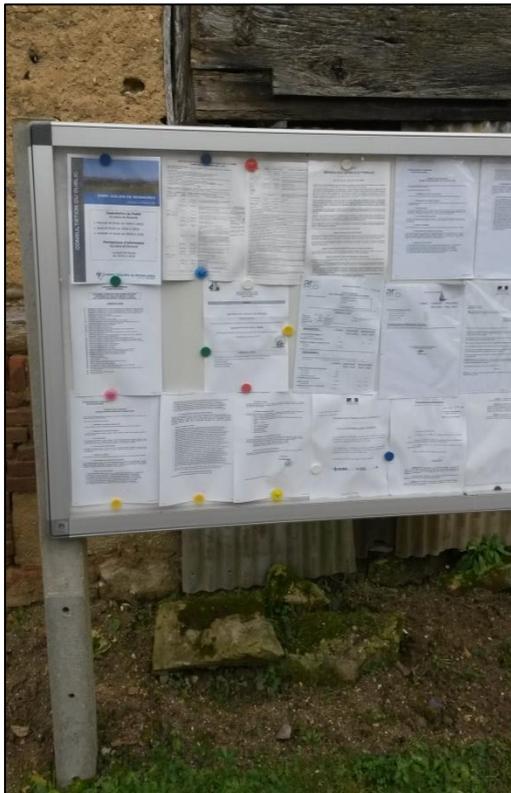
Dans le cadre de la démarche de consultation du public, le porteur de projet a mis à disposition du public un exemplaire du dossier de demande d'Autorisation Unique (plans réglementaires, étude d'impact, expertises paysage, acoustique et milieu naturel, etc) réalisé durant les 18 mois d'études.

Ces dossiers, consultables en mairie de Monsures du 08 au 10 Février 2017, étaient accompagnés d'un registre des observations afin que le public puisse faire part de ses remarques et interrogations.

Enfin, une permanence du porteur de projet (VALECO) a été réalisée au milieu de cette consultation le 09 Février 2017 afin d'accueillir les personnes désireuses d'avoir des réponses à leurs interrogations et d'échanger avec l'opérateur.

Publicité

Un avis de consultation du public a été affiché sur le panneau d'affichage de la commune.



En parallèle, un prospectus d'information (lettre d'information n°2 du projet) annonçant cette semaine de consultation publique a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Monsures.

<p>Zoom sur ... Le Groupe VALECO</p> 	<p>PROJET EOLIEN Sur la commune de Monsures</p>  <p>Lettre d'information N°2 - Janvier 2017</p>
<p>Le Groupe VALECO, c'est...</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une structure 100% française appartenant à : <ul style="list-style-type: none"> - La famille GAY à 65% - La Caisse des Dépôts et Consignation, entrée au capital en novembre 2008, à 35% ✓ Un producteur d'électricité renouvelable depuis 20 ans ✓ 160 MW éoliens en exploitation (dont le parc d'Hangest-en-Santerre) : <ul style="list-style-type: none"> - 70 éoliennes, - 12 centrales, - 1 poste électrique 225 000 V.   <p>Producteur d'Energies Renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 15 MW de centrales solaires en exploitation réparties au sol et en toiture dont la première centrale au sol en France (Lunel (34) en 2008)  <p>Centrale solaire de Lunel (34)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 000 MW de projets éoliens en développement sur l'ensemble du territoire métropolitain  <p>Parc éolien de Champs Perdus, Hangest-en-Santerre (80)</p>  <p>Ce document a été imprimé à partir de papier recyclé</p> 	<p>Rappel du projet</p> <p>Les premiers contacts et rencontres entre les élus de Monsures et la société VALECO ont été initiés début 2013, en vue d'étudier les potentialités de développement de l'éolien sur la commune.</p> <p>L'étude du territoire menée par VALECO a permis d'identifier une zone s'étendant à l'ouest de la commune, de part et d'autre de la route menant à Belleuse. Ce secteur a été retenu car il présente des caractéristiques favorables : éloignement aux habitations (914m alors que la réglementation est à 500m minimum), absence de servitude réglementaire (militaire, aviation civile, périmètre de protection autour d'un captage d'eau ou d'un monument historique)...</p> <p>Ainsi, le conseil municipal de Monsures a délibéré en faveur de l'étude et du développement d'un projet éolien et autorisé la société VALECO à mener des études sur la zone identifiée en vue de la construction d'un parc éolien. L'ensemble des expertises (écologique, acoustique, paysage, vent...) a ensuite démarré à l'été 2014.</p> <p>Le futur parc éolien sera composé de 7 éoliennes pour une puissance maximale totale de 24.15 MW. Chaque année, 62 800 000 kWh seront produits, ce qui correspond à la consommation électrique d'environ 17 450 foyers (hors chauffage). Le parc éolien permettra également d'éviter les émissions de 47 500 tonnes de CO₂ chaque année.</p> <p>Mise à disposition des dossiers en Mairie</p> <p>Préalablement à l'instruction du projet en Préfecture, une mise à disposition des dossiers est organisée en mairie de Monsures du lundi 06 au vendredi 10 février aux heures d'ouverture habituelles.</p> <p>Un registre permettra de consigner les observations et questions du public.</p> <p>De plus, une permanence du porteur de projet sera réalisée le jeudi 09 février de 15h30 à 19h30 en mairie de Monsures afin d'accueillir les personnes désireuses d'avoir des réponses à leurs interrogations et d'échanger avec l'opérateur.</p> <p><i>Vous souhaitez des informations complémentaires, contactez-moi :</i></p> <p>Simon RITTER, Chef de projets Groupe VALECO 04 99 23 25 16 simonritter@aroupevaleco.com 188 Rue Maurice Béjart - 34184 Montpellier www.aroupevaleco.com</p>  <p>Producteur d'Energies Renouvelables</p>

Compte rendu de la permanence du 22/04/2016

Le jeudi 09 Février de 15h30 à 19h30, une permanence a été réalisée par le porteur de projet, afin de présenter le projet et de répondre aux questions du public. L'accueil du public a été assuré par Emmanuel GOMA et Simon RITTER, Chefs de Projets au sein de la société VALECO.

Durant cette permanence, une quinzaine de personnes (majoritairement des riverains du projet ainsi que des propriétaires ou exploitants des parcelles concernées par le projet) se sont présentées afin de poser des questions sur le projet ou plus généralement sur l'énergie éolienne :

Les principaux sujets évoqués ont été les suivants :

- la position des pistes de chantier et d'exploitation ;
- le mode de fonctionnement des éoliennes ;
- la substitution à une autre source d'électricité ;
- les équivalents foyers/personnes/CO₂ évités ;
- le bruit des éoliennes et les nuisances sonores potentielles ;
- la visibilité des éoliennes et leur intégration dans le paysage ;
- le choix du site de Monsures pour le projet ;
- les impacts sur la valeur immobilière ;
- la perturbation sur la télévision.

Les questions posées oralement ont été apportées oralement également.

Le sujet abordé à plusieurs reprises et ayant fait l'objet de longs échanges concernait la définition des pistes d'accès et leur compatibilité avec l'exploitation agricole. A l'issue des échanges les personnes étaient satisfaites des réponses apportées.

Mise à disposition du dossier et registre des observations

La mise à disposition du dossier au public a été ouvert le 08 Février 2017 à 14h et clôturé le 10 Février 2017 à 12h00 par M. WATTEZ, maire de Monsures.

Durant la période de mise à disposition, 10 personnes ont laissé des observations dans le registre.

L'ensemble des observations et requêtes ont été retranscrites ci-dessous en italique.

Une copie du registre est présente ci-après.

Des réponses sont apportées aux questions ou remarques qui appellent un commentaire.

1) 09/02/2017 – Mme Francine FROMONT

Etude très bien présentée, nous apporte divers observations très concrètes, très beau projet pour Monsures.

Pas de réponse apportée à ce commentaire encourageant.

2) 09/02/2017 – Mme Chantal HAIRET

Bonne présentation sur le projet d'avenir de l'électricité renouvelable – personne sérieuse.

Pas de réponse apportée à ce commentaire encourageant.

3) 09/02/2017 – M. Bernard COURTIN

Etant pour les énergies renouvelables j'acquiesce pour l'énergie éolienne.

Pas de réponse apportée à ce commentaire encourageant.

4) 09/02/2017 – Mme Danièle COLONVILLE

- *J'aimerais voir un photomontage avec le château visible depuis la route D210.*
- *Notre village était dans une zone de respiration. Pourquoi avoir choisi cet emplacement ?*
- *Je suis effarée par les photomontages vus du village.*
- *J'aimerais aussi des photomontages depuis la rue du cimetière et depuis le pont (rue du pont).*
- *Photomontage depuis la D210 du croisement route Bosquel-Conty.*

Le point de vue depuis la route D210 en direction du Château a fait l'œuvre d'un complément au sein de l'Etude Paysagère (page 222 PDV N°56). Les autres photomontages sont disponibles à la fin de ce compte rendu.

L'implantation de parcs éoliens en France répond aux objectifs nationaux et européens. En 2015 a été adoptée de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte dont les objectifs sont :

- De réduire les émissions de gaz à effets de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. La trajectoire sera précisée dans les budgets carbone mentionnés à l'article L. 221-5-1 du Code de l'environnement ;
- De réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 et de porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2,5 % d'ici à 2030 ;
- De réduire la consommation énergétique finale des énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- **De porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030 ;**
- De réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025.

L'état et les Régions ont élaboré conjointement des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) afin de définir, à l'horizon 2020, par zones géographiques, en tenant compte des objectifs nationaux, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de chaque région en matière de valorisation du potentiel énergétique renouvelable de son territoire (l'étude du Schéma Régional Eolien a été faite et se trouve à la p.45 de l'Etude paysagère).

Le site du projet se situe en zone favorable sous condition pour l'éolien ce qui signifie que le développement de l'éolien doit se faire en priorité dans cette zone. De plus, le projet éolien de Monsures se positionne en continuité du parc éolien de Lavacquerie/Belleuse créant un ensemble qui rentre parfaitement dans la stratégie de développement de l'éolien.

5) 09/02/2017 – M. Jean-Luc CHARLET

Etude très intéressante à consulter. Je suis favorable au projet car je pense qu'il faut limiter les centrales (nucléaires). L'éolien c'est l'avenir.

Pas de réponse apportée à ce commentaire encourageant.

6) 09/02/2017 – M. Bruno RATIER

Favorable au projet.

Pas de réponse apportée à ce commentaire encourageant.

7) 09/02/2017 – Mme. Stéphanie TEN

Bonne présentation – Favorable au projet.

Pas de réponse apportée à ce commentaire encourageant.

8) 10/02/2017 – Mme. Stéphanie COLONVILLE et M. Stéphane LEHODEY

Pour permettre une meilleure approche de l'impact du projet sur le cadre de vie quotidien des habitants de Monsures à l'intérieur du village, pourriez-vous réaliser des photomontages complémentaires rue de l'Abreuvoir (D109), rue du Marais et rue du Cimetière ? Nous joignons une vue aérienne indiquant les emplacements auxquels nous avons pensés.

Nous vous remercions des réponses claires que vous avez apportées à nos questions sur le projet.

Les photomontages demandés sont disponibles en fin de document.

9) 10/02/2017 – M. Aubert WATTEZ, maire de Monsures

Merci au GROUPE VALECO pour la présentation du projet éolien aux habitants. Le projet d'accompagnement et la redevance permettront au village de réaliser certains projets pour améliorer son environnement sans augmenter les impôts. De ce fait notre cadre de vie sera amélioré tout en produisant une énergie propre.

Pas de réponse apportée à ce commentaire encourageant.

Photomontages depuis les lieux indiqués :



Photomontage n°1 : depuis la rue de l'Abreuvoir



Photomontage n°2 : depuis la rue du Marais



Photomontage n°3 : depuis la rue du cimetière



Photomontage n°4 : depuis la fenêtre d'un riverain sur sa demande



PARC EOLIEN DE MONSURES
 Consultation publique
 Registre d'observations du public
 Page 1

Date	NOM Prénom	Adresse/Mail/Téléphone	Question / Observations
			Recueil mis à disposition du public le 08 février 2017
9/2	FROMONT Francine	denis.thollas@orange.fr	Etude très bien présentée, nous apporte diverses observations très concrètes, beau projet pour Monsures
9/2	Hairek Chantal	didier.hairek@orange.fr	Bonne présentation sur le projet - d'avant de l'électricité renouvelable - personnes sérieuses -
09/02	COURTIN Bernard	bernard.courtin80@orange.fr	Etant pour les énergies renouvelables s'acquiesce pour l'énergie éolienne.
9/2	Collonville Danièle	dcollonville@b-612.fr	- J'aimerais voir 1 photomontage avec le chatouin visible depuis la route - Notre village était dans une zone de respiration - pour quoi avoir choisi cet emplacement ? - Je suis effaré par les photomontages vis de l'église - J'aimerais aussi des photomontages depuis la rue du cimetière et depuis le port (rue du port) - photo montage depuis la D210 du croisement route Boquel-Conty
9/2	CHARLET Christine	jeanluce.charlet80@gmail.com	Etude très intéressante à consulter. Je suis favorable au projet car je pense qu'il faut limiter les contraintes éolien à notre avenir -
9/2	RATIER Bruno	rationbruno@aol.com	Favorable au projet.
9/2	TEN Stéphanie	stephane-ten@orange.fr	Bonne présentation Favorable au projet
10/02	LEHOUEY Stéphane	slehouey@b-612.fr	Pour permettre une meilleure approche de l'impact du projet sur le cadre de vie quotidien des habitants de Monsures & l'intérêt du village, pourriez-vous réaliser des photomontages complémentaires sur la rue de l'Abreuviain (D109), rue du Narais et rue du cimetière ? Nous joignons une vue aérienne indiquant les emplacements auxquels nous avons pensé.
	COLLONVILLE Stéphanie		

→

PARC EOLIEN DE MONSURES
Consultation publique
 Registre d'observations du public
 Page 2

Date	NOM Prénom	Adresse/Mail/Téléphone	Question / Observations
			Nous vous remercions des réponses claires que vous avez apportées à nos questions sur le projet.
12.02	WATTEZ Aubert		Merci au groupe VALÉCO pour la présentation du projet Eolien aux habitants. Le projet d'accompagnement et les redevances permettent au village de réaliser certains projets pour améliorer son environnement sans augmenter les impôts. De ce fait, notre cadre de vie sera amélioré tout en produisant une énergie propre.



2. ENQUETE PUBLIQUE

3° de l'article R123-8 du code l'environnement

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation unique du parc éolien de Monsures, une enquête publique, conduite par un commissaire enquêteur, permettant d'informer le public et recueillir ses avis, suggestions et éventuelles contre-proposition se déroulera pendant une durée de 1 mois. Bien que n'ayant pas encore eu lieu, cette enquête publique entre dans le cadre de ce dossier de concertation et en constitue la principale pièce.

➤ **Textes régissant l'enquête publique et façon dont cette enquête s'insère dans la procédure d'autorisation unique**

L'implantation d'un parc éolien relevant du régime de l'autorisation au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), rubrique 2980 de la nomenclature, implique une instruction comprenant la présentation du projet en enquête publique. Pour les demandes déposées avant le 1er mars 2017, cette enquête publique est régie par les dispositions du chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement et par l'article R. 512-14 du même code, sous réserve des dispositions de l'article 14 du décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (Article 15 de l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale).

Après constat de la recevabilité du dossier de demande (caractère complet et suffisant de la demande pour permettre l'information et la consultation des différentes parties prenantes), l'enquête publique est prescrite par arrêté du préfet de département et menée par un commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif. Le déroulement de l'enquête est encadré par les dispositions des articles L. 123-3 et suivants et R. 123-3 et suivants du Code de l'environnement. D'une durée d'un mois minimum, l'enquête publique vise à recueillir les observations, propositions et contre-propositions de toute personne intéressée par le projet. A l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur remet un rapport rendu public, prononçant des conclusions motivées.

Ce rapport, ainsi que l'ensemble des avis recueillis lors de la consultation administrative menée durant l'instruction (avis des communes concernées, des services interrogés...), sont examinés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Le dossier peut être présenté pour avis en commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans sa formation spécialisée sites et paysages.

Le préfet de département délivre ou refuse l'autorisation unique.

Le projet est soumis à autorisation unique qui implique l'autorisation de construire (urbanisme), d'exploiter (installation ICPE) et l'approbation d'ouvrages privés de raccordement.